



COMPTE RENDU DE RÉUNION

<u>LIEU DE LA RÉUNION</u> salle 913 Préfecture - + visioconférence	<u>DATE</u> 11 décembre 2020	<u>RÉDACTION</u> O. Marger DREAL PACA / SEL / UECA
--	---------------------------------	--

Objet : Comité de Pilotage de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Alpes-Maritimes

Présidence : M. Philippe LOOS, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes

Participants : cf. liste ci-jointe

Il est précisé qu'en raison du contexte sanitaire (COVID 19), le Comité de Pilotage de validation du projet de PPA des Alpes-Maritimes s'est déroulé en visioconférence. En dépit de quelques difficultés techniques rencontrées par certains participants en début de réunion, les débats ont pu avoir lieu comme l'attestent les nombreux échanges relevés dans ce document de synthèse.

I. Introduction

M. Philippe LOOS ouvre la réunion en soulignant l'importance de la qualité de l'air, des enjeux de santé publique liés, et par conséquent du travail partenarial sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Alpes-Maritimes enclenché depuis 2019 sur le territoire.

De nombreuses mesures efficaces ont été mises en place qui permettent une baisse continue des concentrations des polluants sur les dernières années. La poursuite du travail collectif dans le cadre du PPA est indispensable. En effet, aujourd'hui encore, pour le dioxyde d'azote, 9 % de la population de la zone PPA - soit 40 000 personnes - sont exposées à un dépassement de la valeur limite, dont 37 000 personnes sur Nice.

Les points suivants sont ensuite évoqués :

- validation du projet de PPA et de ses objectifs (Olivier MARGER – DREAL) ;
- présentation de l'évaluation des effets du PPA (Lætitia MARY – AtmoSud) ;
- validation du dispositif de suivi / animation de la mise en œuvre du PPA (Pierre FRANC – DREAL).

À noter que les supports de présentation diffusés ainsi que le projet de PPA sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA à l'adresse suivante :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/0-le-projet-du-ppa-des-alpes-maritimes-r2790.html>

II. Relevé des échanges

- Ozone et périmètre des PPA

Leonor HUNEBELLE (Associations REN - CAPRE) s'étonne que la pollution à l'ozone n'ait pas été évoquée dans la présentation orale sur le PPA. Pierre FRANC (DREAL) explique que l'ozone est un polluant dit « secondaire » qui résulte en fait de transformations chimiques, sous l'effet du rayonnement solaire, de polluants primaires tels que les oxydes d'azote et les composés organiques volatils. Vent faible, forte chaleur et circulation automobile sont les ingrédients qui, en général, expliquent le plus immédiatement son apparition. Lætitia MARY (AtmoSud), complète ces informations en précisant que, dans ces conditions, seuls les bilans quantitatifs des polluants primaires précurseurs de l'ozone peuvent être faits, mais qu'une évaluation qualitative de l'ozone est réalisée et que ce polluant sera étroitement suivi. En agissant sur les polluants primaires, le PPA contribue à la baisse de la pollution à l'ozone. Olivier MARGER (DREAL) souligne la nécessité d'une action collective à une échelle qui dépasse le périmètre du PPA compte-tenu de la nature de ce polluant.

Catherine RAINAUDO (Association REN) souhaite que la population soit mieux informée sur la question de la pollution à l'ozone du haut pays niçois. Il lui paraît essentiel de sensibiliser les habitants à cette pollution qui continue de progresser et pénalise la qualité de l'air en montagne. Léonor HUNEBELLE regrette que les hauts de montagne, très impactés par l'ozone, aient été exclus du périmètre des PPA. Pierre FRANC précise que le choix du périmètre du PPA a été décidé sur une bande littorale de 20 km couvrant six intercommunalités car c'est là où les enjeux sont les plus importants, et que la baisse de la pollution sur cette zone impactera favorablement les hauts de montagne. En outre, parallèlement, de manière complémentaire et concordante, concernant la qualité de l'air et plus largement de transition énergétique et climatique, chaque établissement public de coopération intercommunale des Alpes-Maritimes s'est également engagé dans une démarche de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) à l'échelle de son territoire.

- Transport routier de marchandises /report modal vers le fret ferroviaire

Jean-Philippe PEGLION (CCI) pose la question de l'impact du trafic routier international sur la qualité de l'air ainsi que de l'existence de pics de pollution selon l'heure de la journée. Lætitia Mary répond qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'évaluer l'impact spécifiquement lié au trafic routier international car les mesures ne permettent de dissocier les véhicules qu'en fonction de leurs catégories respectives (voitures particulières ou poids lourds) et non de leur provenance.

Concernant les pics de pollution, les valeurs les plus élevées sont observées aux heures de pointe du trafic.

Edmond OTTRIA (Association ASPONA) indique que plus de 50 % du trafic des poids lourds est international et demande s'il n'est pas possible de légiférer pour le limiter. Pierre FRANC (DREAL) rappelle que la loi européenne favorise également la libre circulation des hommes et des marchandises. Par ailleurs, si l'impact des véhicules particuliers est important sur la qualité de l'air, il n'est pas démontré d'incidence de la provenance d'un poids lourd sur cette dernière.

Léonor HUNEBELLE (Associations REN - CAPRE) souhaite que les projets favorisant le report modal du transport des marchandises de la route vers le fer soient plus ambitieux. Elle dénonce la continuation du projet transfrontalier du tunnel de Tende, la circulation des nombreux poids lourds sur les routes de montagne avoisinantes fragilisant les soutènements de ces routes. Par ailleurs, Madame HUNEBELLE s'étonne que le PPA ne fasse pas référence à la tempête Alex qui a bouleversé le territoire et ses routes. Pierre FRANC rappelle que les actions du PPA sont centrées sur la zone littorale et sur la qualité de l'air et que le PPA n'a pas vocation à traiter tous les sujets relevant de l'aménagement du territoire et du réchauffement climatique.

Béatrice LUPANO (FNTR), précise – par une note dans l'espace dédié aux échanges écrits - que la Commission européenne a présenté son plan en faveur d'une mobilité verte le 09/12/2020 avec une mobilité multimodale. Le transport routier de marchandises français a fait des efforts importants pour réduire ses émissions polluantes et représente un secteur précurseur sur la transition énergétique avec de nouvelles motorisations à gaz, électricité ou hydrogène. Il reste le moyen le plus pertinent et performant en deçà des 500 km. De plus, tous les Français (97 %) sont absolument convaincus que le transport routier de marchandises a eu un rôle important pour permettre à la France de continuer de fonctionner pendant le confinement.

- Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m)

Airy CHRETIEN (Association Collectif Citoyen 06) regrette que la ville de Nice ne présente aucune mesure concrète sur la mise en place de la ZFEm. Arnaud CRISTINI (MNCA) répond que le projet avance en précisant qu'il existe plusieurs études en cours - notamment sur la circulation des poids lourds - pour préparer la ZFE-m. Richard CHEMLA (Vice-Président à la Transition Ecologique - MNCA) rappelle que l'instauration d'une ZFE-m est une obligation légale, qu'elle va donc se faire mais qu'elle doit se préparer et se construire de façon intelligente sur Nice avec une réflexion amont sur la suppression des grosses unités de transport remplacées par des véhicules plus légers et moins polluants. Il précise par ailleurs que même des véhicules à motorisation électrique engendrent une pollution provenant du bitume ou des plaquettes de freins. Daniel MOATTI (Association ANQAEV) souhaite être associé à l'élaboration de la ZFE-m.

Léonor HUNEBELLE souhaite que les collectivités entre Monaco et Menton soient plus volontaristes sur la mise en place de ZFE-m. Il est rappelé que seule la métropole de Nice-Côte d'Azur (MNCA) a l'obligation légale de mettre en place une ZFE-m.

- Transformation des flottes et développement des carburants alternatifs

Airy CHRETIEN rappelle l'obligation de la métropole de Nice-Côte d'Azur (MNCA) de remplacer les flottes de bus par des véhicules électriques.

Jean-Philippe PEGLION (CCI) souligne l'importance des actions du PPA portant sur le développement de carburants alternatifs et des stations d'avitaillement pour offrir des conditions logistiques favorables à une véritable progression sur le sujet.

- Transports terrestres / gratuité des autoroutes

Daniel MOATTI interroge sur l'opportunité de rendre les autoroutes gratuites autour de Nice. Pierre FRANC rappelle que les concessions d'exploitation des autoroutes font l'objet de contrats signés entre les exploitants et l'État. Ainsi, la gratuité des autoroutes nécessiterait une révision des modèles économiques qui paraît difficile au regard du droit mais également en termes financiers compte tenu des compensations à prévoir. Par ailleurs, la gratuité des autoroutes peut être préjudiciable à la qualité de l'air en favorisant les déplacements des voitures et l'étalement urbain.

Daniel MOATTI rappelle la nécessité de concilier l'amélioration de la qualité de l'air à moyen terme avec le développement économique, en réfléchissant sur la restructuration de la ville (*éviter les mouvements pendulaires de déplacement, développer des espaces verts privés, parcs arborés, panneaux solaires sur les immeubles*) et le renouvellement du parc automobile (*y compris avec la transformation des véhicules*).

- Plans vélo, plans de déplacement entreprise, parking relais

Leonor HUNEBELLE regrette que le développement des déplacements plus vertueux ne soient pas davantage favorisé par les EPCI, via les plans Vélo. Edmond OTTRIA s'interroge sur le développement des parkings relais pour limiter la circulation en ville et développer les transports en commun.

Philippe LOOS confirme que l'État soutient les collectivités pour le développement des modes actifs, des transports en commun ou la rénovation du bâti et rappelle que des appels à projets ont été mis en place à cet effet. Il ajoute que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) peut être mobilisée.

Leonor HUNEBELLE s'interroge sur le développement des plans de déplacement des entreprises (PDE). Olivier MARGER (DREAL) précise les dernières évolutions apportées par la loi d'orientation des mobilités (LOM), à savoir : négociations obligatoires au sein des structures de plus de 50 salariés et à défaut, obligation d'établir un « plan de mobilité employeur ».

- Transports aériens

Airy CHRETIEN regrette que les actions évoquées dans le PPA concernant le secteur du transport aérien soient limitées aux seules émissions au sol et que ne soit pas évoqué le projet d'agrandissement de l'aéroport qui va entraîner mécaniquement une augmentation de la pollution liée aux émissions des aéronefs. Isabelle VANDROT (Aéroports de la Côte d'Azur) précise que les actions mentionnées dans le PPA portent sur les émissions des infrastructures mais aussi sur les aéronefs au sol.

Leonor HUNEBELLE se déclare contre l'agrandissement de l'aéroport.

Michelle ELLIS (Association GADSECA) s'interroge sur l'ouverture de 2 nouvelles pistes. Isabelle VANDROT répond qu'il ne s'agit en aucun cas de nouvelles lignes aériennes mais d'un projet de reconcentration des trajectoires pour baisser la pollution de l'air. Pour autant, la modification des trajectoires des aéronefs peut se faire aux dépens du bruit. Philippe LOOS précise que la réflexion sur ce sujet est encore en cours et qu'il sera soumis pour avis à la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport.

Airy CHRETIEN déclare qu'il n'existe que peu de potentiel de baisse de pollution sur la trajectoire des avions et que le seul vrai levier serait de limiter le transport aérien et l'extension de l'aéroport. Serge JOVER (Association ADEV) souhaiterait qu'au niveau de l'aéroport, seuls les aéronefs les moins polluants soient autorisés. Edmond OTTRIA précise que ce point est déjà régi par la loi.

- Transport des déchets

Leonor HUNEBELLE soulève le point du transport des déchets qui sont amenés en camions dans d'autres départements pour être traités. Un travail devrait être fait par les EPCI pour développer les usines de méthanisation. Philippe LOOS précise que la valorisation des déchets fait partie des axes d'amélioration pour le territoire avec une marge de progression importante et que l'État peut accompagner les projets. À noter que des actions du PPA traitent en priorité de la réduction des déchets verts et de leur valorisation, en lien avec la problématique du brûlage à l'air libre.

- Sensibilisation du public

Edmond OTTRIA commente la fiche-action n°51 qui concerne la sensibilisation des enfants des classes de CM1/ CM2 sur la qualité de l'air. Il suggère de compléter cette initiative par des actions auprès des collèges et des lycées qui pourraient apporter un enseignement plus technique. Lætitia MARY (AtmoSud) précise qu'une telle initiative est tout à fait envisageable : un travail avec l'association « L'Air et Moi » est en cours sur les Bouches-du-Rhône avec des collèges et des lycées. Richard CHEMLA (Vice-Président à la Transition Ecologique - MNCA) annonce avoir déjà organisé ce type d'atelier avec des associations sur le thème « santé environnement » (Les « Trophées de l'Environnement » à Nice). Katia TORELLI (CAPG) ajoute qu'une action de formation des agents de la collectivité sera mise en place avec AtmoSud. Ces agents pourront ensuite sensibiliser localement la population.

Le Docteur Jean-Philippe COLIEZ (Conseil départemental de l'Ordre des Médecins) félicite l'équipe projet du PPA et les porteurs d'actions pour tout le travail réalisé et l'aide apportée pour la sensibilisation sur la qualité de l'air.

Leonor HUNEBELLE souhaite toutefois plus de communication et d'information sur la qualité de l'air pour sensibiliser le public, notamment les personnes, souvent de classes défavorisées, qui habitent à côté des routes.

Serge JOVER mentionne le dispositif MIQASS (totem en bord de route destiné à sensibiliser les usagers grâce à des messages d'information en temps réel sur la qualité de l'air). D'autres dispositifs de même nature sont en projet et verront le jour dans 2 ou 3 ans.

- Suivi du PPA

Catherine RAINAUDO (Association REN) confirme l'importance du suivi du PPA. Elle s'interroge sur la possibilité d'avoir un budget pour aider au financement de plus de stations de mesures de la qualité de l'air. Laëtitia MARY répond qu'il existe des stations fixes qui sont financées par l'État et les collectivités mais qu'il existe également d'autres outils de suivi comme les outils de modélisation ou des campagnes complémentaires pour préciser les données sur certains territoires.

Laëtitia MARY rappelle l'importance de la transmission de données chiffrées sur les actions menées par les porteurs de chaque projet pour le bon suivi du PPA. Dans chaque fiche-action, des indicateurs de mesure ont été précisés et doivent être régulièrement transmis pour qu'un suivi annuel optimal soit réalisé.

III. Conclusions et suites de la démarche

M. le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, conclut la réunion en précisant que :

- **le projet de PPA est validé ;**
- **la stratégie de suivi et d'animation est également validée.**

Il remercie les participants d'avoir contribué à enrichir ce plan grâce à l'implication de tous.

Les suites de la démarche sont les suivantes :

- finalisation de l'évaluation environnementale et du rapport technique d'AtmoSud ;
- consultations du CODERST, des collectivités, de l'ACNUSA, de l'Autorité environnementale avant l'Enquête publique ;
- approbation du PPA par arrêté préfectoral en septembre 2021.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a long horizontal stroke that ends in a small dot.

Philippe LOOS

Liste des participants au COPIL de révision du PPA - 07/12/2020

Services de l'État, établissements publics :

- Pierre FRANC - Chef du service Energie Logement – DREAL ;
- Olivier MARGER - Chargé de mission Qualité de l'Air – DREAL ;
- Mathieu EYRARD – Directeur Adjoint – DDTM ;
- Armelle SIMONNET-DELETTRE – Chargé de mission Transition énergétique et climatique – DDTM ;
- Maïthé ROSIER – Chargée d'action territoriale Alpes-Maritimes – AtmoSud ;
- Carole PESIN – Chargée de mission aménagement environnement - Préfecture des Alpes-Maritimes ;
- Stéphan ROUSSEAU – Adjoint au Directeur - DIRM MED ;
- Ronan PLU – Centre de Sécurité des Navires – DIRM MED ;
- Yohann PAMELLE – Chef de l'Unité Climat Air Energie – DREAL ;
- Daniel FIORIO - Chef de division Aéroports et Développement Durable - Aéroport de Nice – DGAC-DSAC/SE ;
- Marie-Pierre MUSSI – DGAC-DSAC/SE ;
- Mathilde KROPIN – Chargée de mission Eau, Hydraulique et Climat – DRAAF ;
- Philippe BOURDIAUX - Chef du pôle Sécurité Déplacements Crises – DDTM ;
- Nicolas CATTET - Adjoint au chef du service d'appui aux territoires – DDTM ;
- Florence TOLZA – Responsable du service Environnement – DDPP ;
- Jérôme RAIBAUT - Chef du service Santé Environnement – ARS (Délégation départementale 06) ;
- Marie MIHOUBI - Responsable environnement extérieur - ARS (Délégation départementale 06) ;
- Rémy COLLOMP - CHU de Nice ;
- Philippe BOEGLIN – Ingénieur thématique Qualité de l'Air, IRVE, Filidéchet, Ademe exemplaire – ADEME ;
- Isabelle GOSSMANN : Chargée d'études Qualité de l'air et mobilités – CEREMA.

Collectivités :

- Hervé CHAMPION – Service Transition Energétique – Conseil Régional ;
- Bernard BAUDIN – Conseiller départemental – Conseil Départemental ;
- Laure JOUAN - Adjointe Service Procédures Mobilité Déplacements – Conseil Départemental ;
- Richard CHEMLA – Vice-Président à la Transition Ecologique - MNCA ;
- Pauline HEROUAN - Déléguée transition écologique et résilience du territoire auprès du Dr. Richard CHEMLA ;
- Louis NEGRE - Maire de Cagnes-sur-Mer et Président délégué MNCA ;
- Christophe BARBOSA – Collaborateur de Monsieur NEGRE – MNCA ;
- Arnaud CRISTINI - Chef du Département « Air-Bruit - Monitoring Urbain » - MNCA ;
- Lucie MEZZANOTTI – Direction des Affaires maritimes - MNCA ;
- François WYSZKOWSKI - Vice-Président à l'Environnement – CASA ;
- Claire MASSON - Chargée de développement, Service Environnement – CASA ;
- Katia TORELLI – Directrice Développement durable et cadre de vie- CAPG ;
- Raphaël FLATOT – Responsable du Service Déplacements-Transports - CAPG
- Christophe FIORENTINO – Vice-Président à l'Environnement – CACPL ;
- Pascaline DEVILLIERS – Chargée de mission Agriculture - CARF ;
- Michel LOTTIER – Vice-Président – CCPP ;
- Maxime HENNEBERT - Chargé du Développement territorial – CCPP ;
- Corinne GUIDON – Adjointe au Maire à l'Environnement – Cagnes-sur-Mer
- Benoît AGASSANT – Directeur du Service Environnement – Mairie de Cannes.

Acteurs économiques :

- Jean-Luc BELLARD - Chef de service Prospective – Chambred’Agriculture 06 ;
- Jean-Philippe PEGLION – élu CCI
- Anne GIOFFREDO – Responsable du Pôle Transports et Mobilité – CCI ;
- Charlotte BODART - Direction des Ports – CCI ;
- Laure GARITTE - Chargée de mission Environnement Sécurité Accessibilité – CMAR (DT 06) ;
- Laurent FONTAINE – Directeur des Services Opérationnels – ESCOTA ;
- Magalie TOSCHI - Responsable Cellules Transverses – ESCOTA ;
- Isabelle VANDROT – Chef du Département Développement durable et environnement – Aéroports CA ;
- Charlotte PRUVOT - Chargée Air, Climat et Energie - Aéroports CA ;
- Béatrice LUPANO – FNTR ;
- Claude PONSOT – Président de la Commission Tourisme - FNTV ;
- Philippe MASSON – Directeur du secteur Bleu Azur et de Kéolis Sophia Antipolis – FNTV ;
- Marine BERNARD - Chargée de mission Développement durable – FNTV ;
- Claire MONOT - Déléguée régionale - UNEP Méditerranée ;
- Marcello VALENZA - Directeur territorial Alpes-Maritimes - GRDF ;
- Philippe RECHINIAC – Chargé de mission - GRDF ;
- Pascale ODDOART – Chargée des Relations avec les Collectivités Territoriales - ENEDIS.

Personnalités qualifiées :

- Laëtitia MARY – Responsable du Pôle Action Territoriale – AtmoSud ;
- Docteur Jean-Philippe COLIEZ – Conseil départemental de l’Ordre des Médecins
- Jeannine BLONDEL, FNE 06 ;
- Nicole LEBRUN – GADSECA ;
- Michelle ELLIS – GADSECA ;
- Serge JOVER – Président – ADEV ;
- Roger RICCIARDI – Administrateur - Région Verte ;
- Daniel MOATTI – Président - ANQAEV ;
- Airy CHRETIEN - Collectif Citoyen 06 ;
- Thierry BITOUZE – Collectif Citoyen 06 ;
- Edmond OTTRIA – Administrateur - ASPONA ;
- Catherine RAINAUDO – Administratrice - REN ;
- Leonor HUNEBELLE – Administratrice REN - CAPRE.
- Diane JULIEN – prestataire de la DREAL pour la révision du PPA - Nicaya Conseil.